

## TÉMOIGNAGES

MERCREDI 3 juin 1959  
3 heures et demie de l'après-midi

Le PRÉSIDENT CONJOINT (*M. Dorion*): Messieurs les sénateurs et messieurs les députés, je vois que nous sommes en nombre. Nous allons donc commencer nos délibérations. Cet après-midi, nous avons l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue à notre premier témoin, l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M<sup>me</sup> Ellen Fairclough. L'honorable ministre a bien voulu nous donner un exposé de la Direction des Affaires indiennes de son ministère.

L'hon. ELLEN FAIRCLOUGH (*Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et Surintendante générale des Affaires indiennes*): Monsieur le président, honorables sénateurs, messieurs les députés. Je n'ai pas l'intention de faire une déclaration concernant la Direction des Affaires indiennes, parce que le Sous-ministre vous adressera bientôt la parole et que le Directeur vous parlera aussi sur l'administration des affaires indiennes.

J'aimerais, néanmoins, vous dire quelques mots au sujet du présent comité. Je m'intéresse vivement aux affaires indiennes depuis qu'on m'a confié la charge de ce ministère et je me suis fait en quelque sorte un devoir d'étudier l'histoire de cette Direction et des mesures législatives qui ont émané des différentes lois ayant régi les affaires indiennes dans le passé.

Je constate que le dernier comité des affaires indiennes s'est réuni il y a plus de dix ans et il me semble, qu'au cours de cette période de temps, nous aurions pu adopter de nouvelles méthodes. En fait, les Indiens eux-mêmes considèrent peut-être la vie maintenant sous un tout autre aspect que lorsque le dernier comité s'est réuni.

Vous n'ignorez pas que ce comité avait siégé pendant trois sessions de la Chambre et que le rapport qu'il avait alors présenté a constitué la base de la nouvelle loi qui fut promulguée en 1951.

J'espère que les délibérations du présent comité susciteront des suggestions propres à améliorer la loi actuelle, et que nous serons justifiés à apporter certains changements après que le présent comité aura présenté son rapport.

Lorsqu'on a annoncé qu'un comité serait établi, cette nouvelle a suscité beaucoup d'intérêt à travers le pays. Au cours des derniers mois, nombre de demandes de renseignements, de mémoires et de requêtes ayant trait au comité des affaires indiennes sont parvenus de groupes d'Indiens et d'autres intéressés.

On a répondu à tous les auteurs de ces communications que leurs instances seraient portées à l'attention du comité dès qu'il se réunirait.

En février dernier, alors que je me trouvais à Calgary au sujet d'une autre affaire, j'ai rencontré M<sup>me</sup> Ruth Gorman, avocat et procureur de cette ville, qui a sollicité un rendez-vous avec moi au nom de l'Association des Indiens de l'Alberta. Elle m'a remis, à cette occasion, plusieurs mémoires touchant des changements à apporter à la Loi sur les Indiens et à l'administration de leurs affaires.

Je lui ai dit que ces mémoires seraient transmis au comité pour étude.

Voici les mémoires en question:

- a) Mémoires de l'Association des Indiens de l'Alberta.
- b) Requête visant des changements à apporter à la Loi sur les Indiens, appuyée par les Indiens du Canada et 33 sociétés non indiennes.